



Comité régional Écophyto et agriculture (CREA)

1. Composition de l'instance

- ✓ Présidence : élu de la Chambre régionale d'agriculture, par délégation du président,
- ✓ Animation : animatrice régionale Écophyto en CRA
- ✓ Membres :
 - DRAAF (notamment représentants de la protection des végétaux et de l'enseignement agricole),
 - autres membres du Comité des financeurs Écophyto (DREAL, Agence de l'eau, Région),
 - organisations professionnelles agricoles (OPA) : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et chambre départementale d'agriculture de la Mayenne, Coordination agrobiologique (CAB), FRCIVAM, FRGEDA, FREDON-Polleniz,
 - organisations syndicales professionnelles agricoles : FRSEA, JAPDL, confédération paysanne, coordination rurale, Union des industries de protection des plantes (UIPP),
 - organisations économiques : Coop de France Ouest, Négoce Ouest, IBMA,
 - organisations agricoles techniques : FRCUMA, EDT,
 - filières spécialisées : ARELPAL, ARFHO, ARFV, BHR, Cidres de Loire, Idfel,
 - instituts techniques : Astredhor/Arexhor, Arvalis, Terres Inovia, CTIFL, IFPC, IFV,
 - organismes de recherche et d'enseignement (ESA, Agrocampus Ouest),
 - chef de projet Écophyto et animatrice régionale Écophyto SBT.

Sur invitation en tant que de besoin :

ARS, ingénieurs territoriaux et experts-filières DEPHY, animateurs inter-filières et filières SBT, VIVEA, INRA, etc.

2. Rôle de l'instance

Le CREA réunit les organisations agricoles partenaires d'Écophyto, en y associant leurs responsables professionnels en vue de maintenir une implication active de ces derniers dans les actions agricoles d'Écophyto. Les enjeux sont en effet importants pour les agriculteurs, comme pour la réponse aux demandes de la société.

Pour cela, le CREA a pour mission de :

- assurer une concertation des organismes agricoles,
- proposer aux instances décisionnelles régionales des initiatives pour conduire des actions agricoles Écophyto et en proposer les modalités,
- mobiliser et impliquer un large partenariat sur ces actions, afin de permettre une contribution active, si besoin au-delà des membres du comité ; le cas échéant, la mise en œuvre de ces actions pourra faire l'objet de groupes spécifiques,
- assurer une concertation pour la mise en œuvre, le suivi et la valorisation des actions prévues sur le volet agricole,
- informer des avancées du plan Écophyto et des travaux conduits dans les autres comités régionaux Écophyto (en lien avec les actions suivies par le CREA),
- intégrer les logiques de filières, tel que le prévoit le plan Écophyto 2 national,
- de constituer un lieu d'échange sur lequel la CRAPL pourra s'appuyer pour porter le volet agricole au Comité des financeurs Écophyto.

3. Périmètre des actions

➤ Actions de la feuille de route mises en œuvre en qualité de pilote :

Action 1- Capitaliser et diffuser l'expérience des groupes régionaux de fermes DEPHY

- Multiplier les liens entre les groupes DEPHY
- Valoriser les enseignements tirés dans le cadre des fermes DEPHY
- Rattacher DEPHY aux territoires
- Développer les liens entre DEPHY et d'autres dispositifs du plan

Action 2- Accompagner des collectifs d'agriculteurs vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires

- Instaurer un appel à projet annuel pour le dispositif « 30 000 » s'appuyant sur les modalités d'aide de l'agence de l'eau
- Mobiliser les acteurs agricoles dans leur diversité régionale et définir des priorités
- Développer les liens entre les « 30 000 » et d'autres dispositifs
- Capitaliser et préparer la valorisation des résultats obtenus par les groupes « 30 000 »

Action 3- Promouvoir le déploiement des équipements à plus-value environnementale et outils d'aide à la décision

- Diffuser les agroéquipements adaptés
- Accompagner la prise en main des agroéquipements
- Faire connaître les outils permettant la réduction des usages des produits phytosanitaires

Action 10- Promouvoir les alternatives à l'utilisation des substances actives les plus à risque pour l'homme et l'environnement

- Réduire l'utilisation du glyphosate et accompagner le retrait de l'isoproturon
- Poursuivre la communication sur les alternatives et le bon usage des autres molécules identifiées au niveau régional
- Promouvoir les leviers d'action pour la maîtrise des vivaces
- Suivre et réduire les risques de résistance, notamment aux herbicides
- S'appuyer sur un groupe de travail régional pour mettre en œuvre cette action

Action 13- Intégrer les avancées du plan dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs

- Utiliser les différents outils disponibles et les connaissances existantes pour faire évoluer les pratiques des acteurs intervenants dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs

➤ Actions de la feuille de route mises en œuvre en qualité d'appui :

➔ *Lien avec les actions mises en œuvre par le CRE*

- Action 4.1 : renforcer l'implication des fermes DEPHY dans le dispositif

➔ *Lien avec les actions mises en œuvre par le CRIES*

- Action 7.2 : connaître les molécules les plus utilisées au niveau régional et établir un diagnostic précis
- Action 7.4 : communiquer les données de l'OAPP aux acteurs régionaux
- Action 9 : développer de la connaissance et communiquer sur les voies d'exposition de l'homme aux produits phytosanitaires
- Action 12 : garantir une formation adéquate des utilisateurs
- Action 15 : protéger et prévenir la santé des utilisateurs et des personnes exposées aux produits phytosanitaires

➔ *Lien avec les actions mises en œuvre par le CREBV*

- Action 11 : Cibler les efforts de la reconquête de l'eau sur les bassins versants à fort enjeu pesticides

4. Règles de fonctionnement de l'instance

Il est prévu un rythme de 2 réunions par an avec un ordre du jour proposé par la CRAPL, en concertation avec la DRAAF et avec complément possible par les membres.

Le CREA sera un lieu d'échanges et de concertation pour la mise en œuvre de nouvelles actions, y compris la création de groupes de travail spécifiques.

5. Priorités 2018-2020

Le constat est partagé sur le fait que les acquis de la version 1 d'Écophyto ne sont pas assez diffusés et connus du plus grand nombre.

Les actions veilleront donc à :

- réussir la diffusion large des enseignements de DEPHY et autres acquis techniques des structures de recherche et développement,
- faire connaître au plus grand nombre les avancées de certains agriculteurs impliqués dans l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires (DEPHY, 30 000, GIEE dont les travaux sont en lien et autres groupes),
- dynamiser et coordonner tous les outils d'Écophyto V1 (DEPHY, SBT, communication, Certiphyto, etc.) et d'Écophyto V2 (30 000, CEPP, etc.) en veillant à partager au plus grand nombre d'acteurs les acquis techniques, à valoriser le travail réalisé mais aussi à souligner les difficultés ou incohérences,
- développer le partage des connaissances et promouvoir le biocontrôle, les outils d'aide à la décision, les agroéquipements servant d'alternative ou permettant un meilleur usage des produits phytosanitaires (documents de communication, journées techniques, mise en valeur d'expérimentation terrain, ...),
- promouvoir les solutions les plus efficaces sur le plan économique,
- trouver un moyen de valoriser aussi les actions qui contribuent à Écophyto sans entrer directement dans le cadre propre au plan,
- intégrer les actions prioritaires du plan Écophyto 2+ lorsque ceux-ci seront connus.

6. Calendrier prévisionnel

D'ici à la fin du 1^{er} semestre 2018 :

- Réunir les animateurs DEPHY avec 3 objectifs :
 - diversifier et intensifier des formes d'actions qui facilitent les liens entre les groupes,
 - poursuivre et démultiplier l'effort de valorisation des travaux conduits dans DEPHY,
 - lien avec d'autres actions : SBT, enseignement agricole, bassins versants, etc.
- Organiser une première rencontre entre les animateurs DEPHY et 30 000 réunis par « filière »
- Élaborer un bilan régional synthétique des actions agricoles sous Écophyto 1 et présenter les nouveautés du nouveau plan, au travers d'une nouvelle publication de l'Écho'phyto ligérien
- Proposer au comité des financeurs des orientations et priorités pour le contenu de l'AAP et réussir la diffusion de l'AAP auprès de l'ensemble des acteurs agricoles susceptibles de porter des groupes 30 000

2^e semestre 2018-:

- Organiser une deuxième rencontre entre les animateurs DEPHY et 30 000 réunis par « filière »
- Réunir le CREA avec notamment pour objectif de compléter les principaux travaux à mener de fin 2018 à 2020.

Fin 2018/début 2019 :

- Élaborer et diffuser un document de communication de type newsletter, avec des informations synthétiques mais qui apportent du contenu, pour présenter les tests, expérimentations, résultats positifs ou négatifs des groupes DEPHY, 30 000 et des structures membres du CREA.
 - ⇒ Production de ce document a minima 1 fois par an

7. Indicateurs de suivi des actions

Voir tableau ci-après.

Enjeux régionaux / actions	Pilotes et acteurs/filières mobilisés	Modalités d'évaluation des actions Ecophyto en région
Action 1- Capitaliser et diffuser l'expérience des groupes régionaux de fermes DEPHY	Pilote : Chambre régionale d'agriculture - structures membres du "Comité régional Ecophyto et agriculture" - structures animatrices des réseaux DEPHY de la région	- Nombre de réunions des animateurs DEPHY en région et taux de participation - Communication DEPHY : appréciation quantitative et qualitative eu travers des comptes-rendus techniques d'activité DEPHY et des actions de communication
Action 2- Accompagner des collectifs d'agriculteurs vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires	Pilote : Chambre régionale d'agriculture - structures membres du « Comité régional Ecophyto et agriculture » - structures animatrices de collectifs agricoles régionaux et tout acteur de développement agricole (GEDA, CAB, CUMA, CIVAM, exploitations des établissements d'enseignement agricole, groupes situées sur des territoires en démarche territoriale, GIEE, coopératives, négoce...)	- Nombre de réunions des animateurs DEPHY en région et taux de participation - Nombre de collectifs ayant répondu à l'AAP 30 000 fermes - Nombre de collectifs retenus - Nombre de diagnostics agroécologie réalisés en région
Action 3- Promouvoir le déploiement des équipements à plus-value environnementale et des outils d'aide à la décision	Pilote : Chambre régionale d'agriculture - structures membres du « Comité régional Ecophyto et agriculture » - membres du "Comité des financeurs"	- Appréciation de l'utilisation des crédits Ecophyto 2 régionaux hors investissements agroéquipements (formations, outils d'aide à la décision, expérimentation...) - Evaluation de l'implication des exploitations des lycées agricoles
Action 10- Promouvoir les alternatives à l'utilisation des substances actives les plus à risque pour l'homme et l'environnement	Pilote : Chambre régionale d'agriculture - structures membres du « Comité régional Ecophyto et agriculture », notamment coopératives, négoce, conseil, CUMA - structures porteuses des groupes DEPHY et 30 000 de la région	- Nombre de plaquettes diffusées - Nombre de démonstration de techniques alternatives réalisées sur le terrain lors de journées techniques
Action 13- Intégrer les avancées du plan dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs	Pilote : Chambre régionale d'agriculture - structures membres du « Comité régional Ecophyto et agriculture » - structures de conseil en région et animateurs de collectifs déjà existants	- Nombre de conseillers participants aux journées de communication traitant d'un accompagnement de groupe, dont journées « témoignages » de conseillers